

Surveiller la sexualité des jeunes : le travail non prescrit des surveillant·e·s dans les prisons pour mineur·e·s

Yaëlle Amsellem-Mainguy, Benoît Coquard, Arthur Vuattoux

DANS **DÉVIANCE ET SOCIÉTÉ** 2023/1 Vol. 47, PAGES 91 À 120
ÉDITIONS MÉDECINE & HYGIÈNE

ISSN 0378-7931
DOI 10.3917/ds.471.0093

Article disponible en ligne à l'adresse
<https://shs.cairn.info/revue-deviance-et-societe-2023-1-page-91?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Médecine & Hygiène.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

Surveiller la sexualité des jeunes : le travail non prescrit des surveillant·e·s dans les prisons pour mineur·e·s

Yaëlle AMSELLEM-MAINGUY

INJEP Paris

Benoît COQUARD

INRAE

CESAER Dijon

Arthur VUATTOUX

Université Sorbonne Paris Nord

IRIS Bobigny

Amsellem-Mainguy Y., Coquard B., Vuattoux A., 2023, Surveiller la sexualité des jeunes : le travail non prescrit des surveillant·e·s dans les prisons pour mineur·e·s,
Déviance et Société, 47, 1, 91-120 | doi: 10.3917/ds.471.0091

Introduction

Depuis une vingtaine d'années, les recherches sur la sexualité en milieu carcéral se sont largement multipliées (Cardon, 2002 ; Gaillard, 2009 ; Lancelevée, 2011 ; Touraut 2012 ; Ricordeau, 2012 ; Ricordeau, Schlagdenhauffen, 2016 ; Joël-Lauf, 2017), mais la question de l'intimité et de la sexualité des mineur-e-s incarcéré-e-s reste encore peu documentée, peut-être du fait de la proportion de détenu-e-s mineur-e-s (elles, et surtout ils^[1], représentent autour de 1% des personnes incarcérées en France en 2021^[2]). En cherchant à comprendre les conditions d'une « jeunesse sexuelle^[3] » (Bozon, 2001) derrière les barreaux, il est apparu intéressant d'une part, de s'intéresser à saisir comment la sexualité s'impose à des professionnel-le-s hors de leur mandat et, d'autre part, comment le travail de contrôle par les adultes s'exerce de façon plus ou moins directe sur la sexualité des jeunes (Amsellem-Mainguay *et al.*, 2019).

Cela nous a conduits, dans une démarche au croisement des sociologies de la déviance et de la jeunesse, à explorer les conditions de la sexualité des jeunes en prison, en questionnant tant les pratiques des jeunes que la manière dont elles sont envisagées par les administrations présentes en détention, et notamment par l'administration pénitentiaire qui organise le quotidien de la détention^[4]. Comment s'exerce le contrôle de la sexualité dans un espace de privation de liberté tel que la prison ? Et plus encore, comment s'effectue la division du travail de gestion de la sexualité en contexte carcéral ? Nous proposons d'y répondre ici en analysant les pratiques professionnelles des surveillant-e-s de l'administration pénitentiaire qui correspondent à des formes de travail non prescrit et participent à la prise en charge de l'intimité et de la sexualité des jeunes.

Cet article s'intéresse donc au travail des surveillant-e-s de prison exerçant en quartier mineur (QM) de maisons d'arrêt ou en établissements pénitentiaires pour mineurs (EPM), et à leurs manières de prendre en charge la sexualité lorsqu'ils et elles y sont confronté-e-s ou lorsqu'ils et elles se donnent pour mandat d'agir dans ce domaine. Nous explorerons de cette manière le travail de « gestion » de la sexualité et de l'intimité par les surveillant-e-s, en le réinscrivant dans l'économie des rapports de genre en détention. Nous nous appuierons sur des entretiens sociologiques

1 Les mineures incarcérées représentent une très faible part des incarcérations de mineur-e-s, autour de 3% (avec de légères variations d'une année à l'autre).

2 Ministère de la justice, *Chiffres clés de la justice 2021*, Paris, ministère de la Justice, 2022.

3 Nous reprenons à Michel Bozon l'expression « jeunesse sexuelle » pour signifier la période située entre l'entrée dans la sexualité et la première mise en couple stable.

4 Les lieux de détention des mineurs voient également intervenir les professionnel-le-s de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ), de l'Éducation nationale et du secteur hospitalier de proximité.

menés avec des surveillant·e·s pénitentiaires en 2016-2017, des échanges informels et des observations de terrain (voir méthodologie).

De fait, centrer notre propos sur les surveillant·e·s (Chauvenet *et al.*, 2014) écarte du centre de l'analyse les autres professionnel·le·s présent·e·s en détention (éducateurs, enseignants, soignants notamment) et peut-être plus spontanément associé·e·s, dans le sens commun, à l'encadrement de la sexualité. Or, ce parti pris nous est apparu nécessaire pour cibler la prise en charge quotidienne de la sexualité par celles et ceux qui sont le plus souvent au contact des jeunes, notamment aux moments où ces enjeux sont les plus marqués. Ce choix de focale a donc été guidé par le terrain: les jeunes enquêtés ont – et cela nous est d'abord apparu comme un paradoxe – présenté certain·e·s surveillant·e·s comme leurs premier·e·s interlocuteur·trice·s en cas de question associée à la sexualité ou leur vie intime: pour reprendre leurs mots, les surveillants sont ceux qui sont «toujours là, même la nuit». Précisons au passage que la sexualité renvoie dans cet article à un ensemble de pratiques socialement codées comme sexuelles qui réfèrent à la fois à la vie affective et sexuelle des jeunes hors de la prison, à leur sexualité solitaire en détention, et plus largement à un ensemble de pratiques et de discours sur la sexualité (passant par échanges de mots, de photos, par des discussions sur la sexualité dans la prison, etc.). *In fine*, la sexualité correspond ici à ce que les jeunes et les professionnel·le·s définissent comme tel (nous n'imposons pas, en entretien, de définition figée de ce qui relèverait ou non de la sexualité). Concernant l'intimité, spontanément évoquée en lien avec la sexualité durant l'enquête, il s'agit des dimensions *a priori* non partagées de la vie en détention: de ce que les jeunes n'exposent pas volontairement, ou préféreraient ne pas avoir à exposer en détention – l'intimité étant, comme on va le voir, en partie remise en cause par les caractéristiques mêmes de la prison basée sur une restriction des libertés et donc aussi de l'intimité. L'étude de la sexualité des mineur·e·s en prison n'est donc pas réductible aux rapports sexuels entre détenu·e·s adolescent·e·s; rapports pouvant éventuellement exister de manière exceptionnelle, mais généralement empêchés par l'encellulement individuel des prisonnier·e·s mineur·e·s et la forte surveillance (directe ou vidéo) des espaces communs. Cette prise en compte d'une sexualité non réductible aux rapports sexuels a permis de penser plus largement l'expérience carcérale de ces jeunes comme une phase spécifique de la socialisation, influant sur les rapports au corps, à la santé, et *in fine* au souci de soi (Foucault, 1984). En première ligne pour gérer l'ordre carcéral, les surveillant·e·s pénitentiaires seraient donc aussi des acteur·trice·s clés de l'ordre genre et sexuel au sein de la détention.

L'analyse de la gestion de la sexualité des détenu·e·s en prison pour mineur·e·s met en lumière le paradoxe suivant: d'un côté, il apparaît inévitable que des adolescent·e·s développent une sexualité, y compris

en l'absence de possibilité de rapport sexuel. D'un autre côté, ces jeunes n'ont pas le même statut que les jeunes scolarisés et considérés par l'Éducation nationale comme des « apprenants asexués » (Duru-Bellat, 2010). La question épineuse de la mixité est donc à ce titre révélatrice d'une tension autour de la sexualité et plus particulièrement de la possibilité de la sexualité hétérosexuelle dans une institution principalement masculine par son public et ses professionnels – du moins côté surveillants. Tandis qu'elle est encouragée entre jeunes scolarisés, la mixité est ainsi explicitement redoutée lorsqu'il s'agit des jeunes détenus, y compris dans les EPM ouverts en 2007-2008 et théoriquement pensés dans une optique d'ouverture progressive des établissements pénitentiaires à la mixité (Chantraine *et al.*, 2011 ; Solini, 2017)^[5]. La séparation des hommes et des femmes passe aussi par la surveillance des uns et des autres par des personnels de même sexe dans les détentions pour femmes (Joël-Lauf, 2017 ; Vrain *et al.*, 2019) et par des personnels des deux sexes dans les prisons pour hommes. Dès lors, sans ignorer la présence importante de femmes parmi le corps enseignant, les professionnels de la Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ) ou encore les personnels médicaux, les professionnels qui passent le plus de temps au contact des personnes détenues sont essentiellement des adultes du même sexe qui, dans leurs interactions concrètes avec les jeunes, font de la détention pour mineur-e-s un espace masculin, à l'image d'une délinquance qui se présente encore principalement comme un « fait social masculin » (Coutant, 2007). Les surveillants pénitentiaires restent majoritairement des hommes : en 2012 on comptait seulement 20 % de surveillantes (une évolution cependant importante par rapport aux années 1990, où elles dépassaient de peu 5 % des effectifs de surveillants, voir Rambourg, 2013). La prison pour mineur-e-s demeure donc, comme pour les adultes, une institution masculine, gérée essentiellement par des hommes et ce malgré la féminisation de certaines professions (François, 2016).

Cet article propose alors d'appréhender les prisons pour mineur-e-s comme des espaces de maintien de l'ordre genré, en tenant compte notamment de la configuration spatiale des établissements et surtout des rapports sociaux entre professionnel-le-s, ainsi qu'entre professionnel-le-s et détenu-e-s. Après une partie consacrée à la place des surveillant-e-s en détention dans la gestion quotidienne de la sexualité, nous en viendrons, dans une deuxième partie, à une description des modalités du contrôle carcéral sur la sexualité et l'intimité des jeunes détenu-e-s.

5 Dans les faits, seuls deux des six EPM accueillent quelques filles (elles sont incarcérées dans une unité à part). L'un des deux EPM étudiés est à ce titre présenté comme « mixte » (dans l'autre, l'unité prévue pour les filles – car disposant d'une cellule

« mère enfant » – reste vide). Cette mixité est toutefois très relative, puisque l'organisation spatiale et fonctionnelle de l'EPM prévoit quatre cellules en unité filles pour cinq unités d'une dizaine de cellules pour les garçons.

Méthodologie

L'analyse repose sur une enquête qualitative menée par une équipe de trois chercheur·e·s en 2016-2017, dans cinq prisons de France métropolitaine (deux établissements pénitentiaires pour mineur·e·s (EPM) – dont un dit « mixte » – et trois maisons d'arrêt avec des quartiers mineurs (QM) – dont un au sein d'une maison d'arrêt de femmes)^[6]. Elle visait à mieux comprendre la prise en charge de la sexualité dans les prisons pour mineur·e·s, ainsi que la sexualité des jeunes dans la prison et dans leurs parcours y compris avant la prison (socialisation à la sexualité et à la vie amoureuse). Des observations ont été menées au cours de 44 jours de terrain et des entretiens semi-directifs ont été menés avec des professionnel·le·s dont des surveillant·e·s de prison et des jeunes.

Du côté des professionnel·le·s, nous avons réalisé des entretiens individuels avec 59 personnes : 26 travaillent à la PJJ, 19 à l'administration pénitentiaire, 8 à l'éducation nationale et 6 sont professionnel·le·s de santé (unité sanitaire [US]/service médico-psychologique régional [SMPR]). À cela s'ajoutent quelques entretiens collectifs avec 2 à 4 professionnel·le·s en même temps, le plus souvent du même corps professionnel. Enfin, de nombreuses situations relevaient d'un entre-deux entre observation des pratiques professionnelles et entretien informel, par exemple lorsque nous passions un temps long à suivre des surveillant·e·s ou des éducateur·trice·s pendant leurs activités. Tous les prénoms ont été anonymisés.

Les entretiens de type semi-directif ont tous été effectués par l'un des trois chercheur·e·s composant l'équipe qui a mené l'enquête, sur la base d'un guide d'entretien commun. Après une brève présentation de l'enquête et la négociation de l'enregistrement, les enquêté·e·s étaient invité·e·s à décrire le contexte professionnel et la manière dont la sexualité des mineur·e·s dont ils ou elles avaient la charge survenait dans leur pratique professionnelle.

L'enquête empirique (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2017) comprend aussi 72 entretiens avec des jeunes appartenant pour la plupart aux classes populaires (Schwartz, 2011 ; Siblot *et al.*, 2015), parmi lesquels on compte 12 filles. L'âge moyen des jeunes rencontrés est de 16,5 ans pour les garçons et de 16,3 ans pour les filles. La moitié des garçons a arrêté l'école ou est

6 Au 1^{er} janvier 2017 (date à laquelle s'est déroulée l'enquête), la France détenait 758 mineurs âgés de 13 à 18 ans : 725 garçons pour 33 filles, avec un âge médian à 17 ans. Les tribunaux pour enfants incarcèrent donc surtout des jeunes hommes

qui sont prévenus (détenus en attente de jugement) ou condamnés pour des raisons diverses : conduite sans permis, vols, vente de drogues, violences, agressions sexuelles ou viols.

en cours de scolarisation au collège, qu'il s'agisse du collège « général » ou de classes spécialisées (sections d'enseignement général et professionnel adapté [Segpa]) ; 16 garçons et 3 filles n'ont connu aucune prise en charge antérieure, ni en milieu ouvert ni en milieu fermé ; 19 garçons et 5 filles ont quant à eux déjà connu la détention avant leur incarcération actuelle. Entre ces deux situations, 28 garçons et 2 filles ont été placés en foyer (Aide sociale à l'enfance, ASE, ou Protection judiciaire de la jeunesse, PJJ) et/ou suivis en milieu ouvert par la PJJ, et 23 garçons et 8 filles ont connu des formes d'hébergement renforcé ou fermé (centres éducatifs fermés et centres éducatifs renforcés notamment). L'absence de données socio-démographiques détaillées concernant l'ensemble des mineur-e-s détenu-e-s ne permet pas de conclure à une représentativité de l'échantillon, mais le nombre de mineur-e-s rencontré-e-s au vu du nombre total de mineur-e-s incarcéré-e-s, la diversité des lieux d'observation, et le fait que nos observations corroborent d'autres enquêtes réalisées à propos des jeunes détenu-e-s (voir notamment Chantraine *et al.*, 2008 ; Teillet, 2019) confirment la fiabilité de l'échantillon pour une analyse qualitative.

« Je suis pas qu'un gardien de clés » : surveillant-e-s et gestionnaires de la sexualité en détention

Les configurations dans lesquelles la sexualité en vient à s'imposer aux surveillant-e-s de prison sont très diverses. Les entretiens menés permettent de comprendre comment cela permet à ces professionnels de construire un positionnement singulier, dans un contexte d'absence de mandat professionnel lié aux questions de sexualité et plus largement de prise en charge des éléments relevant de l'intimité des personnes détenues.

« On fait des blagues de mecs » : entre soi masculin et proximité avec les jeunes

Aucun texte ne régit spécifiquement la gestion de la sexualité et de l'intimité des jeunes en détention, ce qui supposerait l'absence d'une entreprise de gouvernement des corps et des conduites des jeunes liées à la sexualité^[7] par les professionnel-le-s, notamment par les surveillant-e-s, au sein des prisons. Pourtant, nos

⁷ La notion de gouvernement fait référence ici à son acceptation foucaldienne, comme modalité privilégiée de l'exercice du pouvoir

(notamment dans les institutions), et à entendre, au sens large comme « conduite des conduites » (Foucault, 1982).

observations montrent que l'intimité et la sexualité des jeunes ne sont pas des éléments accessoires dans le travail des surveillant-e-s.

L'incarcération, en tant que période de privation de liberté où la vie est largement « diminuée » (au sens des relations sociales limitées que cela implique, des possibilités restreintes en termes de déplacements, de discussions, etc.), induit une restriction mécanique de l'intimité. Même si les mineur-e-s ne partagent pas leurs cellules, tout s'entend dans une prison, et une partie de ce qui se passe dans les cellules se « voit » de l'extérieur quand des jeunes passent au pied des bâtiments lors de mouvements individuels ou collectifs, ou depuis les couloirs lorsque la cellule est temporairement ouverte ou qu'un-e surveillant-e regarde depuis l'œilleton. L'absence d'intimité concerne aussi les discussions entre professionnel-le-s dans les couloirs des unités carcérales, qui arrivent parfois aux oreilles des jeunes à l'affût de toute information « utile » (pour mieux cerner les autres détenus, faire du chantage, etc.). Les réseaux d'interconnaissance et les effets des sociabilités précarcérales (Bony, 2015) impliquent des révélations sur la situation d'un « nouvel arrivant » (surtout lorsqu'il s'agit d'un jeune détenu dans le cadre d'une affaire à dimension sexuelle^[8]).

Concernant la sexualité, le défaut d'intimité se traduit aussi par la vitesse de circulation des informations (tel jeune a une copine à l'extérieur, ou vient de se faire quitter, tel autre a déjà eu des rapports sexuels avec une jeune connue des autres ou a déjà eu des rapports avec une prostituée, telle autre a ses règles, etc.). Le manque d'insonorisation entre les cellules rend collectifs des temps qualifiés de « personnels » : au moment où passe un film « érotique » à la télévision, les volumes sont « poussés au max » pour faire oublier la prison, même si les garçons se masturbent en sachant que les autres font – *a priori* – de même dans les cellules d'à côté.

On fait des blagues de mecs, oui. On les reprend comme elles sont dites, genre : « hier soir, il a dû y avoir une rupture de mouchoirs » quand tu sais que le samedi, il y a eu le film porno sur Canal+. Là, tu fais rigoler toute la compagnie, c'est clair. (Marc, 30-40 ans, surveillant QM)

Certes, la dualité de l'éducatif et du répressif est une constante des analyses, débats et mesures politiques concernant la justice des

8 Pour les peines les plus longues, les jeunes peuvent fréquenter plusieurs établissements successivement. Concernant les

peines courtes, lorsqu'il y en a plusieurs, toutes ne sont pas forcément effectuées dans le même établissement.

mineur·e·s (Sallée, 2016 ; Frauenfelder *et al.*, 2018). Mais même pour les promoteurs d'une « prison éducative », qui s'est notamment matérialisée à travers la création des Établissements pénitentiaires pour mineur·e·s^[9] (EPM) et la mise en place des binômes de travail éducateur·trice·s et surveillant·e·s, il n'est *a priori* pas question de mélanger les genres en confiant aux surveillant·e·s pénitentiaires une mission non sécuritaire, et la sexualité ne s'est de toute façon pas posée comme un enjeu éducatif important. Lorsqu'elle est partiellement prise en compte dans les politiques d'établissement, la gestion de l'intimité et de la sexualité des jeunes détenu·e·s est confiée par défaut aux « autres » acteur·trice·s de la détention : enseignant·e·s de l'Éducation nationale qui exercent en prison s'ils ou elles veulent bien s'en charger, ou aux professionnel·le·s de santé au sein des unités sanitaires, et aussi aux éducateur·trice·s relevant de la PJJ. Toutefois, au-delà du travail prescrit en matière d'éducation à la sexualité, souvent cantonné à quelques séances annuelles en petit groupe, ou à l'intervention d'une association extérieure, les surveillant·e·s semblent bel et bien, parfois à leur corps défendant, impliqué·e·s dans la prise en charge quotidienne de la sexualité des jeunes.

L'implication des surveillant·e·s dans la prise en charge de l'intimité et de la sexualité des jeunes détenu·e·s s'observe dans des interactions « autour » de la sexualité (devoir réagir à un jeune parlant de sexualité depuis sa cellule par exemple), ou impliquant la sexualité de manière directe (un jeune se masturbant dans sa cellule au moment où un surveillant ouvre la porte). Cela nécessite, de la part des surveillant·e·s, de dépasser fréquemment les frontières de leurs seules missions prescrites (la sécurité, la sanction, l'ordre carcéral, et depuis quelques années la préparation de la réinsertion)^[10]. Ils et elles aiment à rappeler, en entretien, qu'ils ne sont pas des « gardiens » ni de simple « porte-clés », et que leurs interactions avec les jeunes ne se limitent pas à la répression de comportements ou d'actes contraires au règlement intérieur de la prison. Certains affichent même une volonté éducative, le sentiment de « pouvoir parler » aux jeunes sur le mode de la relation éducative ou d'un rapport générationnel. Ce positionnement fréquent parmi les surveillant·e·s s'explique aussi en partie par leurs origines sociales. En effet, l'analyse montre qu'ils et elles sont pour la plupart issus des

9 Les EPM ont été créés par la loi Perben II de 2002 et ouverts en 2007-2008. Les EPM, comme les Centres éducatifs fermés (CEF) créés par la loi Perben II, ont été créés dans un contexte de durcissement du discours à l'encontre des jeunes délinquants. L'aspect éducatif de ces structures, matérialisé par une plus forte présence des activités

éducatives (par rapport à ce qui existait – et existe toujours – dans les quartiers mineur·e·s des maisons d'arrêt) visait à légitimer l'enfermement (qu'il s'agisse de mise sous écrou comme en EPM, ou de mise à l'épreuve comme en CEF).

10 Voir sur ce point la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, art. 12.

classes populaires^[11] et occupent à présent des positions stables (fonctionnaires de catégorie C) permettant une certaine reconnaissance dans leur milieu social et dans leur lieu de vie (Lechien, Siblot, 2019; Bernard *et al.*, 2019). Ces caractéristiques du corps professionnel peuvent en partie expliquer les proximités et les affinités sociales observées durant l'enquête entre certain-e-s surveillant-e-s et détenu-e-s, qui en outre viennent parfois des mêmes quartiers et sont amenés à se recroiser après la fin de l'incarcération. Néanmoins, cette proximité sociale avec les surveillant-e-s ne saurait automatiquement induire une «bonne entente» entre les deux groupes et doit uniquement être appréhendée comme la condition d'une possibilité de rapport de relative empathie vis-à-vis des détenu-e-s et d'identification de part et d'autre.

La confrontation des surveillant-e-s à la sexualité des mineur-e-s, du fait de l'absence d'intimité déjà évoquée, se traduit souvent en actes au moment des ouvertures de cellule. Cela passe aussi parfois par la confrontation à une nudité exhibée, volontairement ou non, par les jeunes, ce qui n'est pas sans affecter une partie des professionnel-le-s. On en retrouve ainsi de nombreux récits chez les surveillants, mais aussi les surveillantes, pour lesquelles la confrontation à la nudité a souvent valeur de test, auprès des jeunes et plus encore de leurs collègues, qui voient dans leur réaction un indice de leur capacité à «tenir» dans un contexte marqué par diverses formes de sexismes.

Marc, surveillant de prison ayant demandé à travailler en quartier mineur depuis plusieurs années au sein de la maison d'arrêt, explique comment cette toujours potentielle intrusion des surveillant-e-s est d'abord intimidante pour les jeunes, pour peu à peu être intérieurisée comme un aspect du fonctionnement banal de la prison. Elle pose selon lui problème en cas de mixité, en exposant notamment à une logique de «provocation» sexiste et/ou sexuelle de la part des jeunes envers eux.

— Cela t'est déjà arrivé d'ouvrir une cellule et qu'un mec soit à poil ou qu'il se branle ?

— *Oui. Je referme et je lui dis de se dépêcher et de se rhabiller. Je le prends à la rigolade parce qu'ils sont encore à un stade où ils découvrent encore tout cela. Mais toi, tu sais que c'est la vie de tous les jours. Rien ne va me choquer là-dessus. [...] Ce sont plus eux qui*

11 En 2003, l'analyse des origines sociales des surveillant-e-s (Benguigui *et al.*, 2008) mettait en évidence que ces personnels venaient surtout des classes populaires

(60% des pères et 49% des mères ouvriers ou employés dans la cohorte des nouveaux entrants à l'École nationale de l'administration pénitentiaire en 2003).

sont très gênés de la situation. [...] Par contre, pour une femme qui ouvrirait la cellule, je ne sais pas. Il faudrait poser la question à une femme. [...] Ici, il n'y a pas beaucoup de surveillantes qui arrivent au quartier pour mineurs. Souvent, elles n'aiment pas les mineurs. Si tu fais la sortie à 19 heures, tu poses juste une question : « est-ce que vous aimeriez travailler au quartier mineurs ? », c'est une question con mais, sur le plan statistique, je pense que tu approcherais des 85 % de non. (Marc, 30-40 ans, surveillant QM)

Ces « provocations » par l'exposition du corps nu ou dénudé évoquées par Marc sont aussi relevées par plusieurs surveillant·e·s dans les autres prisons. Ils et elles évoquent alors des cas où les garçons savent qu'une surveillante sera d'astreinte, ou encore en EPM, lorsque les filles cherchent à faire réagir les autres jeunes et les adultes en se montrant torse nu à la fenêtre de leurs cellules ou en cours de promenade – au risque d'être sanctionnées.

Il ressort des entretiens que les surveillant·e·s, au cœur du dispositif carcéral et présent·e·s sur l'ensemble des plages horaires de la détention, se retrouvent à gérer les situations problématiques en tant que premier recours, qu'il s'agisse d'une angoisse nocturne, d'une rupture amoureuse, ou encore des menstruations d'une détenue dans un contexte où les protections hygiéniques ne sont distribuées qu'au compte-gouttes.

« Les points chauds c'est les nuits, les arrivants et les filles » : la sexualité en filigrane des tensions

Outre les moments de fouille de cellule qui sont particulièrement intrusifs, jeunes comme surveillant·e·s évoquent dans les entretiens des temps où la vie affective et sexuelle est source de tensions dans l'univers carcéral. « Les points chauds c'est les nuits, les arrivants et les filles quand il y en a par exemple dans les EPM ». C'est par ces mots que Renaud, un surveillant qui se décrit comme déjà « vieux » et « rodé » du haut de sa petite cinquantaine, résume les points de tension où s'impose la sexualité.

En prison, les nuits sont longues, le repas est servi « plus tôt qu'en maison de retraite » (vers 18 h 30, parfois avant) et les jeunes sont enfermés dans leur cellule sans contact avec d'autres jusqu'au « petit matin » vers 7 heures, au moment où se passe le « comptage » comme dans toutes les prisons en France. Pour s'occuper il y a la télévision, les commentaires

des programmes aux barreaux et les discussions entre cellules^[12]. Si les surveillant-e-s ne peuvent pas ouvrir les portes des cellules la nuit sans la présence d'un «gradé», en début de soirée – juste après le repas et la récupération des déchets/restes – certains racontent avoir des courts temps de discussion «personnelle» avec les jeunes. À l'initiative de ces derniers, les échanges portent sur les relations familiales et amoureuses, signe pour les surveillant-e-s qu'ils et elles ont «besoin de parler». C'est aussi un temps où ils ou elles «prennent» de l'information de manière informelle.

Il vaut toujours mieux savoir quand un jeune vient de se faire larguer [quitter]. On n'est pas cons, on sait qu'il y a des portables même si on fait la chasse. Donc y a des trucs qui nous échappent. Typiquement, il y a toujours le risque que la petite copine trouve le temps long et le plaque ou qu'elle aille voir ailleurs et qu'il l'apprenne. Là ben faut être vigilant pour pas que le gamin se foute en l'air, ou foute tout en l'air dans la soirée. (Michel, 45-55 ans, surveillant QM)

L'objectif premier est d'éviter les tentatives de suicide ou d'autres passages à l'acte des jeunes. La discussion entraîne parfois une fréquence plus élevée des contrôles de la cellule d'un jeune à l'œilleton à l'occasion des rondes. Quelques surveillant-e-s racontent avoir des discussions à travers la porte pour s'assurer qu'ils «encaissent». Parfois ce sont les jeunes qui interpellent les surveillant-e-s – rappelons que la prison est un espace sonore où tout s'entend si l'on y prête attention. Les entendant arriver, reconnaissables à leurs manières de marcher ou de faire claquer leurs clés mais aussi à leurs voix, ils les appellent. Les surveillant-e-s se retrouvent alors face à l'exercice d'écoute et d'accompagnement voire de «réassurance» sans outils ni formations spécifiques. Ils et elles tentent donc, avec leurs mots et souvent à partir de leur propre expérience, d'éclairer les jeunes «avec les moyens du bord», comme l'explique Geneviève, surveillante depuis plus de quinze ans dont huit dans l'EPM où nous la rencontrons.

— Ici tu prends un peu tous les rôles. Faut être un peu leur petite maman [rires] et ça marche aussi pour mes collègues même si je pense qu'ils jouent pas tous le jeu. Enfin je le sais. T'es surveillant mais pas que gardien, si tu veux bien faire ton boulot. Les jeunes le disent: [ils

12 Au moment de l'enquête les cellules n'étaient pas encore équipées de téléphone fixe; c'est le cas progressivement depuis 2019.

distinguent] qui écoute et qui s'en fout dans les surveillants. Mais faut pas oublier que c'est des gamins. Ils ont besoin quand même.

— Et vous avez des moments de formation justement là-dessus ?

— *Des quoi ? Formations ? Non [rires] ! Dans la pénit' une fois que tu rentres tu te démerdes. Si ça t'intéresse tu poses des questions sinon ben tu fais avec rien, ou tu fais rien. Moi je me débrouille je crois... mais parfois c'est lourd leurs questions et on sait pas [...]. Et forcément ça tombe la nuit ça [rires].* (Geneviève, 40-50 ans, surveillante en EPM)

Confirmant les propos de Geneviève, Renaud, un surveillant travaillant dans une autre prison, intervenant en quartier mineur depuis peu après avoir travaillé vingt ans en détention pour majeur-e-s, dira que la nuit est particulièrement propice aux récits personnels, aux pleurs et aux « pétages de plombs », et ce d'après lui de manière exacerbée chez les mineur-e-s (par opposition à son expérience des majeur-e-s). La question de la sexualité survient notamment à propos des relations « laissées » dehors, des doutes sur la fidélité de leur partenaire. Les surveillant-e-s se retrouvent alors à entendre les jeunes crier, taper sur les murs de la cellule, se faire insulter par les autres qui veulent dormir ou se reposer, et en viennent régulièrement à signaler ces événements dans les incidents de la nuit :

Tu vois le gamin là [il montre une cellule], avant-hier il vient d'apprendre qu'il est cocu parce qu'il reçoit un message d'un de ses copains du quartier, il pète les plombs c'est normal. Aucun homme n'aimerait être cocu, encore moins de l'apprendre ici. Là quand le coup de fil s'arrête, il est dans sa cellule il casse tout. Derrière en plus d'être cocu, moi je dois faire un CRI [compte rendu d'incident^[13]] et s'il faut il ira en plus au mitard [cellule disciplinaire]... en plus d'être cocu ! Il a tout perdu. (Renaud, 50-60 ans, surveillant QM)

Les conséquences des « pétages de plombs » au sein de la prison apparaissent donc comme générant potentiellement une « sorte de double

13 Lorsque qu'un personnel pénitentiaire constate que le comportement d'un détenu est susceptible de constituer une faute disciplinaire, il rédige un compte rendu d'incident (CRI) qui déclenche la procédure

disciplinaire. Le CRI doit être rédigé « dans les plus brefs délais » après les faits et au plus tard le lendemain. (article R.57-7-13 du Code de procédure pénale).

peine» : personnelle d'abord puisque le jeune doit gérer son enfermement et les infidélités de sa partenaire, pénitentiaire ensuite puisqu'il fait l'objet d'un rapport d'incident qui l'amènera quatre jours isolé au quartier disciplinaire avec l'obligation de rembourser le matériel cassé. Le ou la surveillant·e, quant à lui ou elle, doit faire face à l'explosion de colère dans la nuit et ensuite organiser le transfert au quartier disciplinaire avant de gérer la réintégration du jeune en cellule quelques jours plus tard. Ainsi, la sexualité, dans sa dimension relationnelle, s'invite en détention et a des conséquences matérielles très concrètes sur la vie de la détention, que les surveillant·e·s se retrouvent à gérer en première ligne, avant par exemple que ce type d'événement ne donne lieu à une prise en charge éducative par les professionnel·le·s (éducateurs·trices ou psychologues) de la PJJ.

L'arrivée de nouveaux détenus dans une prison constitue un autre temps considéré comme à risque de tensions en lien avec la sexualité. Les récits et certaines de nos observations rendent compte de véritables scènes d'interrogatoire qui se déroulent toute la journée et toute la nuit à répétition : « T'es d'où ? », « T'es là pour quoi ? », mais aussi, « T'as une copine ? », « T'as déjà baisé ? ». Ces questions, posées de manière parfois agressive par d'autres détenus, visent à « jauger » le nouvel arrivé, son histoire, sa fiabilité afin de l'identifier^[14]. L'objectif est aussi de « démasquer » l'arrivée d'un possible « pointeur », c'est-à-dire un détenus qui serait incarcéré pour une agression sexuelle, catégorie honnie en prison, chez les majeurs comme chez les mineur·e·s (Le Caisne, 2004). Cette étape constitue une réelle mise à nue de l'intimité de l'arrivé où la sexualité occupe une place importante dans la mesure où elle sera utilisée dans les processus de distinction et de classement. En effet, en prison les mineurs mobilisent et parfois produisent des catégories de classement qui définissent les conditions d'acceptabilité et de respectabilité. Les « pointeurs », « violeurs », se trouvent ainsi distingués des autres et sont mis au ban des sociabilités carcérales. D'autres distinctions comme celle entre « petits » et « grands » (en partie basée sur l'expérience sexuelle reconnue) ont également cours en permanence. Les réponses fournies ne sont pas binaires sur le mode « oui/non » : l'enquête par les pairs poussera à un récit avec un maximum de précisions. Il est ainsi souvent demandé de mentionner des noms ou cercles

14 L'identification des nouveaux arrivants par les détenus s'explique par le continuum entre les lieux de vie des jeunes et la prison (Wacquant, 2001) : la socialisation pré-carcérale se retrouve en partie dans la prison, et si l'on ne connaît pas le jeune arrivant, on connaît généralement quelqu'un de son quartier (ce qui permet notamment d'établir,

d'emblée, des amitiés ou des inimités carcérales). Un autre élément à prendre en considération est la présence en détention des chaînes d'information en continu ou des chaînes d'information locale, qui permettent aux jeunes d'anticiper l'arrivée des nouveaux détenus, notamment dans le cadre de procès médiatisés.

de sociabilité extérieurs à la prison, et ce d'autant plus qu'ils sont originaires de la même ville ou du même quartier que le ou la nouvel-le arrivant-e (Amsellem-Mainguy *et al.*, 2018).

Enfin, dernier exemple, la présence de filles au sein d'une détention de garçons est particulièrement source de tensions, dans un contexte où la sexualité est en jeu à tous les instants. Dans une telle institution pensée par et pour des hommes, la mixité est un débat de longue date (Rostaing, 2021b)^[15], perçue comme une injonction irréaliste «venue d'en haut» (Administration pénitentiaire, Direction de la protection judiciaire de la jeunesse) par les professionnel-le-s de terrain. Dans les établissements qui ont eu à gérer la mixité, en sport par exemple, les éventuels contacts physiques entre garçons et filles sont bien plus redoutés que les bagarres et règlements de compte (Rostaing, 2017). Dans l'EPM «mixte», des anecdotes, sous différentes versions, circulent à propos d'histoires marquantes de début de rapport sexuel entre un garçon et une fille pendant la musculation. Autant d'éléments qui permettent de voir combien la co-présence de filles et de garçons est avant tout appréhendée sous l'angle de la sexualité (Ricordeau, 2019), et du «risque» associé à la sexualité, principalement dans sa déclinaison hétérosexuelle. Les attitudes reprochées aux filles comme «trop sexualisées» ou «trop provocatrices» viennent conforter les discours. Minoritaires en EPM, certaines filles soulèvent leurs tee-shirts à leur fenêtre de cellule ou commencent à se dénuder sur le chemin de la fouille avant même d'être arrivées dans les espaces prévus à cet effet. Ces simples performances de genre, dans un contexte où les filles sont reléguées dans des quartiers à part et en retour perçues comme cherchant à «exister» à tout prix, donnent lieu à des perturbations conséquentes en détention (que nous avons pu observer ou qui nous ont été rapportées en entretien). Les garçons, eux, n'auraient pas de pratiques similaires du point de vue des surveillants, ce qui vient les conforter à la fois sur la spécificité de ces filles incarcérées, considérées comme la «minorité du pire» parmi les personnes détenues, mais aussi sur le fait que «la prison n'est pas faite pour les filles» (ou, version symétrique, «les filles ne sont pas faites pour aller en prison»). Marc, le surveillant déjà cité plus haut, pointe cependant davantage le déséquilibre numérique comme cause des difficultés liées à la mixité:

Oui, parce qu'ici, on balance une fille au milieu de cinq gars. Voilà ce que je pense. Certains se sont félicités d'avoir accueilli des femmes dans le quartier hommes, mais j'avais l'impression d'avoir jeté un asticot au

15 Voir sur ce point le travail en cours de Coline Cardi, Anne Jennequin et Corinne Rostaing «La mixité sexuée à l'épreuve de la prison» (AAP mission droit et justice, 2020-2022, réf. 19-35).

Ainsi, les filles utilisent et exposent leur corps pour «en faire baver» aux professionnel·le·s et «faire baver» les hommes (jeunes détenus et professionnels) en les amenant sur le terrain de la sexualité. Dans une prison incarcérant plus de 50 garçons et 4 filles, plusieurs jeunes et surveillants ont spontanément évoqué les «provocations» des filles qui simulent des orgasmes^[16]. Ces dernières le confirment ensuite en entretien, expliquant vouloir «pousser à bout» les garçons en détention sur le terrain de la sexualité. La configuration des lieux, tant en matière d'architecture que de choix d'attribution des cellules selon le sexe, est l'occasion de pousser la polarité des stéréotypes de genre qui figent les identités de chacun et marque une opposition entre jeunes hommes et femmes en détention. D'un côté, ces rapports de genre, à la fois spécifiques à la prison et observables dans le reste de la société, ont pour effet de rappeler aux filles leur faible légitimité à se retrouver en prison. D'un autre côté, cela tend à valider la prison comme espace de déploiement des masculinités. Dans ce contexte, les filles font l'objet d'une forte stigmatisation, qui se traduit notamment par le fait qu'elles sont bien souvent qualifiées de «putes» par les garçons, par d'autres filles, et une partie des professionnel·le·s adultes qui reprennent à leur compte une catégorie utilisée par les jeunes (détenus ou non) à l'encontre de certaines femmes (Clair, 2012) avec toujours, dans le cas des filles déviantes, une ambiguïté dans l'usage de cette catégorie, parfois pour dire «filles faciles», «filles de cités» mais aussi comme filles ayant une sexualité tarifée.

Pour les surveillant·e·s rencontré·e·s, la confrontation à la sexualité est inéluctable, y compris pour ceux qui adopteraient une posture professionnelle réduite à leur mandat, excluant toute discussion sur la sexualité avec les jeunes, car, on l'a vu, la sexualité a des conséquences «sécuritaires», au sens que l'on donne à ce terme dans l'administration pénitentiaire. D'après les surveillant·e·s, rien ne peut empêcher les crises, ni les rapports de force entre détenus ou les tensions induites par la mixité ou entre détenus de même sexe, en raison de la promiscuité et de l'empêchement d'une vie relationnelle et/ou sexuelle. Il

16 On notera la facilité avec laquelle les hommes (jeunes détenus comme surveillants) décrivent les filles comme des «provocatrices», relayant une représentation commune concernant les filles et femmes déviantes. Cette représentation peut aussi être expliquée, du point de vue sociologique, par la réaction des femmes dans des

lieux de détention pensés pour les hommes, où il leur est constamment rappelé – directement ou symboliquement – qu'elles n'ont pas leur place (bons de cantine non adaptés, non prise en compte des menstruations dans le quotidien carcéral, parfois plus faible nombre d'activités proposées, etc.).

reste alors à ces professionnel-le-s de l'ordre carcéral, de surcroît non formé-e-s à la gestion de problématiques intimes et sexuelles, à inventer ou à adopter une posture professionnelle pour répondre à ces situations. Cette posture est bien sûr empreinte des dispositions sociales des professionnel-le-s, de leur genre, de leur sexualité également (et notamment de leur capacité ou non à « entrer » dans la discussion sur la sexualité avec les jeunes, à comprendre les manières qu'ont les jeunes d'en faire état). Le genre des surveillant-e-s, c'est-à-dire la manière dont leur genre rend possible ou non certaines interactions, certaines pratiques, avec certaines conséquences sur leur vie professionnelle, entre en ligne de compte de manière évidente, au regard des récits qu'ils et elles nous ont livrés en entretien.

Le genre de la surveillance de la sexualité en détention

L'un des surveillants rencontrés, Renaud, évoque en entretien les pratiques de certain-e-s surveillant-e-s afin de se faire entendre en arrivant dans les couloirs et d'éviter « tout effet de surprise » au moment de l'ouverture de la porte. Il évoque par contraste d'autres de ses collègues qui valorisent la dimension sécuritaire du travail et vont au contraire chercher à prendre les jeunes à défaut, en restant discrets et en ouvrant d'un coup la porte, comme pour rappeler qu'ils sont les détenteurs du pouvoir.

Le fait de pouvoir ouvrir la porte quand on veut, ils le savent. Ça leur rappelle quand même qu'ils sont en prison. C'est nous qui avons les clés. Oui, on a le pouvoir de faire que ça aille bien pour eux ou au contraire de leur faire la misère. [...] Il y en a qui en abusent, des surveillants, faut pas le cacher. Par exemple, ceux qui mettent même pas un coup de clé avant d'ouvrir la cellule et après se plaignent que les détenus ne les respectent pas. Faut pas s'étonner quand même si les mecs après ils sont agressifs.

Si la possibilité de regarder à l'œilleton à n'importe quel moment constitue déjà une intrusion forte dans l'intimité, l'ouverture rapide de la porte l'est plus encore. Il arrive que le ou la détenu-e sorte de sa douche, se change, dorme ou se réveille. Nous avons pu observer ce type de scène dans plusieurs prisons où étaient incarcérés des garçons, notamment lorsqu'il fallait aller chercher tel ou tel jeune en cellule à l'heure de son entretien avec « les sociologues ». À l'ouverture de la cellule, l'un hurle qu'il est encore sous la douche, lorsque quelques

cellules plus loin, un autre n'entend pas frapper à la porte et se fait réveiller en milieu d'après-midi par le surveillant et le sociologue venus le chercher. Autre exemple avec ce surveillant qui raconte comment, en entrant dans la cellule d'un détenu, il l'avait malencontreusement trouvé nu. Le jeune homme aurait alors plaisir de la situation avec le surveillant (en poste depuis quelques mois seulement, et confus de cette intrusion). L'attitude du garçon a eu pour effet de rassurer le surveillant, qui a fait confirmer devant nous par ses collègues que le détenu n'était « pas du tout traumatisé ». Ses collègues en profitèrent d'ailleurs pour lui rappeler la banalité de la situation, se laissant aller chacun à son anecdote sur le thème. Cette interaction observée en détention a été l'occasion de voir que les hommes surveillants et jeunes hommes détenus ont des ressorts de blagues en commun sur fond de masculinité complice ou d'attaque (une « pique ») dans un sens ou dans l'autre. En retour, certains surveillants utilisent parfois ces interactions subies comme moyen de pression sur les jeunes, au moyen de blagues sur certaines spécificités du corps (taille de pénis, absence de musculature, etc.) ou sur les réactions (s'uriner dessus, se masturber devant un support non reconnu comme érotisant, etc.) qui seront exprimées devant les autres jeunes ou les autres surveillant-e-s. Ces pratiques constituent alors une forme de punition par humiliation publique, dont les conséquences sont parfois mesurées *a posteriori* et qui donnent parfois lieu à des conflits entre jeunes et surveillants.

Globalement, si tous les hommes surveillants ne sont pas à l'aise dans ces situations d'intrusion dans l'intimité, ce sont avant tout les femmes surveillantes qui attestent d'une plus grande difficulté à gérer ces situations, d'autant qu'elles semblent y être beaucoup plus exposées par les attitudes des détenus. Chaque surveillante rencontrée y est allée de son anecdote d'ouverture de cellule – y compris lorsqu'elles préviennent – et raconte ces situations où elles vont se retrouver face à un adolescent nu. Cette exposition du corps est parfois due au hasard (les jeunes ne sont pas toujours réactifs aux nombreux bruits), mais peut aussi constituer une provocation à leur encontre, en tant que surveillantes et en tant que femmes. Les propos de Gisèle, jeune surveillante, illustrent les rapports de genre entre garçons détenus et femmes surveillantes :

Je suis tombée sur un mineur une fois qui était comme ça. Il était pas en train de se masturber mais il avait une érection. C'était au moment du service du repas. J'avais pas vu. J'étais avec mon collègue. J'ouvre la porte et je dis « le service du repas ». Je le vois se mettre debout. Il était en short mais ça se voyait. Il était gêné. Il est venu récupérer la baguette de pain et le dessert

mais il m'a dit qu'il refusait le repas. J'ai évité d'aller le revoir dans l'après-midi. J'ai laissé le collègue prendre la main pour éviter la gêne des deux côtés.

Là, c'était plus un gamin qui était gêné. Moi, j'ai fait un entretien avec une autre surveillante qui s'est retrouvée à gérer un gamin plutôt exhib'. Il se débrouillait pour être tout le temps à poil à chaque fois qu'elle passait.

Moi, si ça avait été comme ça en quartier mineurs, de toute façon je pense que j'aurais envoyé le collègue masculin ouvrir la porte systématiquement pour éviter, justement. On en avait un qui s'exhibait comme ça devant les surveillantes, mais moi, j'envoyais le collègue. Je prenais pas le risque d'aller. (Gisèle, 20-30 ans, surveillante, QM)

Le fait d'être une femme surveillante exposerait à davantage de provocations et de tentatives de déstabilisation de la part des jeunes, donnant parfois lieu entre surveillant-e-s à des propos sur les compétences genrées (masculines) que nécessiterait la fonction de surveillance en prison. Comme pour les jeunes femmes détenues, le soupçon d'illégitimité à faire partie du monde carcéral plane sur les femmes surveillantes et se renforce en cas de violences sexistes dans le cadre professionnel. Au-delà des insultes et des remarques des hommes (détenus ou collègues) sur le physique (notamment sur les manières de se coiffer ou de se maquiller en portant l'uniforme), les commentaires sur la façon de marcher ou de s'exprimer des surveillantes sont considérées comme des choses auxquelles elles doivent être préparées. Par ailleurs, en plus des jeunes, les surveillantes doivent composer avec les remarques sexistes, voire les agressions de leurs collègues. Une surveillante exerçant depuis une quinzaine d'années dira ainsi :

Le plus dur, c'est quand tu arrives, t'es jeune, t'es belle, t'as pas encore le bagage pénitentiaire [...]. Après quand t'es une minorité de femmes dans un monde d'hommes, c'est lourd. Ils font des commentaires sur le physique, ils te regardent faire, marcher, les caméras ça sert parfois à ça, on n'est pas dupes! (Une surveillante)

De ce point de vue, la condition des surveillantes rejoint celle des autres professionnelles femmes dans la prison, avec cet impératif de gérer les rapports de genre avec les détenus et la conscience d'être ciblée par le regard des collègues, que ce soit dans une interaction concrète ou au travers des nombreuses caméras de surveillance,

comme nous avons pu l'observer par nous-mêmes à certaines occasions. Il en ressort une forte asymétrie du travail du corps selon le genre pour les surveillants ou les surveillantes. D'un côté, les hommes seront conduits à apprendre à jouer d'une connivence masculine avec les détenus et leurs collègues, de l'autre, les femmes, qu'elles soient surveillantes ou détenues, sont explicitement sommées de faire attention à leur tenue, de répondre de tout changement corporel ou vestimentaire, de supporter des remarques parfois explicitement sexistes ou sexuelles (Pruvost, 2007). Notons par ailleurs, dans un contexte carcéral où c'est bien l'hétérosexualité qui semble poser «problème» et donner lieu à des «risques» spécifiques, que les femmes sont moins protégées que les hommes de la confrontation à la sexualité : elles sont amenées à surveiller les unités des garçons au même titre que leurs collègues hommes, alors que ces derniers n'ont pas accès aux unités filles (Rostaing, 2021b), pour des raisons assumées par l'administration comme étant liées au risque d'accusation de harcèlement sexuel par les détenues, ou, dans une autre perspective, de passage à l'acte de surveillants hommes qui abuseraient des détenues.

Dans ce contexte, les surveillants hommes valorisent leur plus grande facilité à parler aux jeunes de leur intimité. En prison, surveillants comme détenus incarnent une forme de masculinité que l'on pourrait qualifier de marginalisée^[17], au sens où leur manière d'incarner le genre relaie certaines des normes hégémoniques de masculinité (sexisme affiché, homophobie, etc.), tout en étant immédiatement contredite par la faiblesse du capital (économique, culturel et social) nécessaire à la constitution de l'hégémonie masculine (Connell, 2014). À partir de la sexualité s'observent des proximités sociales et de genre entre hommes qui donnent la possibilité de blaguer sur un même ton, avec les mêmes références, mais aussi, comme on l'a vu, d'évoquer sa sexualité (ses besoins, ou sa rupture) ou de son intimité sans crainte d'être jugé du simple fait de la distance sociale : par exemple, un jeune ne s'autorisera pas forcément à raconter sa «première fois» avec des prostituées devant son éducatrice, alors qu'il le fera plus facilement avec un surveillant en supposant une proximité permettant d'éviter le jugement. Cependant, il ne s'agit pas d'idéaliser la relation jeunes/surveillant-e-s car la proximité sociale ne suffit pas à une relation de confiance. Si certain-e-s surveillant-e-s sont décrit-e-s par les jeunes comme «cool», «vrais», d'autres sont aussi perçus comme des «putes» (au sens, cette fois, de «traîtres») dans un contexte où les rapports de confiance restent très précaires.

17 Concernant la masculinité marginalisée des jeunes confrontés à la justice, voir Vuattoux (2018; 2021).

«Quand c'est "trop", c'est pas que je censure mais je leur donne pas» : le travail de contrôle de la sexualité

L'analyse des situations et actions de contrôle de l'intimité et de la sexualité les plus fréquemment évoquées par les jeunes et les surveillant·e·s montrent la centralité, dans le travail des surveillant·e·s, des activités de gestion des contenus servant de supports d'excitation, qu'il s'agisse de films ou de magazines ou du tri du courrier personnel. Ces éléments révèlent un contrôle de la sexualité des jeunes en milieu carcéral protéiforme et quotidien, qui dessine en creux l'absence de légitimité des jeunes à vivre leur sexualité dans l'espace privatif de liberté qu'est la prison, via une volonté de réduction des possibles en matière d'accès à la sexualité.

Le contrôle des supports masturbatoires

Les représentations, fantasmes et désirs sexuels saturent l'espace carcéral (Ricordeau, 2012), quand bien même les pratiques sexuelles y sont très largement empêchées (Gaillard, 2009 ; Lancelevée, 2011) et que, dans la détention des mineur·e·s, l'incarcération se déroule en cellule individuelle (comprenant des douches individuelles dans quatre des prisons enquêtées). En ce qui concerne les pratiques concrètes, la masturbation est généralement reconnue et légitime chez les détenus garçons, alors qu'elle est davantage éludée par les jeunes femmes, à l'instar de ce qui s'observe dans le reste de la population (Amsellem-Mainguy, Vuattoux, 2020). Entre eux, les garçons parlent beaucoup de sexualité et de leurs pratiques masturbatoires et se plaignent du manque de relations sexuelles ; les filles entre elles parlent davantage du manque affectif et dans une certaine mesure du manque de relations sexuelles. Les garçons disent que s'ils le pouvaient, ils cantaient des magazines pornographiques et regarderaient des «films X» pour passer le temps, mais ce n'est qu'à 18 ans qu'ils pourront éventuellement bénéficier de ces médias en incarcération. Interdits d'accès aux supports pornographiques en raison de leur âge (ils et elles ont moins de 18 ans), contrairement aux détenu·e·s majeur·e·s, les jeunes rencontrés utilisent des supports alternatifs, montrant des corps en partie dénudés et donnant lieu à des formes de sociabilité entre détenu·e·s : séries, émissions de «télé réalité», magazines *people*.

Quelque part c'est un peu tabou quand même. C'est intime quand même. T'en as qui vont entendre le bruit et hop l'air de rien ils vont attendre, et t'en as d'autres qui sont en plein dans le truc, ils entendent le bruit de l'œilleton et ils continuent. [...] Là c'est vrai que c'est bloquant quand même. Parce qu'il est mineur, quand même. [...] L'autre jour, c'était ça en pleine journée, 16 h 30. Le gars, c'est pas un film de cul, c'est une émission, le gars il est dessus, ça y est. Ils n'ont pas tellement besoin de choper des films hardcore. (Christian, 30-40 ans, surveillant en QM)

L'interdiction à 18 ans ne fait pas consensus dans les équipes. Parmi les surveillant-e-s et les éducateur-trice-s avec lesquel-le-s nous avons pu en discuter, certain-e-s insistent sur le fait qu'à l'extérieur de la prison, les jeunes ont accès à ces médias et peuvent consommer des images pornographiques. L'interdiction en prison ne reviendrait donc qu'à les infantiliser, voire à les rendre encore plus « crispés » sur les questions de sexualité. Pour les autres, il s'agit avant tout de faire respecter la loi et de protéger des mineurs. Tou-te-s, néanmoins, se demandent ce que l'absence/interdiction de sexualité chez des adolescents incarcérés pour des peines relativement longues produira à la sortie, à la fois sur leur vie sexuelle et sur les formes de violence qui pourront y être associées. Dans ce contexte, les jeunes incarcérés pour des peines « longues » ou parce qu'ils ont déjà fait l'expérience de la prison disent qu'ils préféreraient être incarcérés en « quartier majeur-e » avant tout « pour pouvoir fumer et voir des films de cul ».

Face à ces interdictions, les jeunes se replient sur les médias qu'ils ont à disposition. Rapportées par les visiteurs au parloir, des clés USB avec des films pornographiques circulent parfois entre eux. Dans leur cellule, quand ils sont seuls et même lorsqu'ils s'interpellent de vive voix par les fenêtres, les jeunes passent leur temps à regarder la télévision, en particulier les émissions qui mettent en scène des femmes et des hommes légèrement vêtus ou en maillot de bain/bikini. Du côté des magazines, ils cantinent ceux proposant le plus de photos de femmes dénudées, en maillot de bain ou en positions suggestives; dans la prison où nous avons pu accéder à cette information, *Closer* était en haut du palmarès des commandes.

Courrier ouvert, photos censurées : une intrusion dans l'intimité sexuelle des jeunes

On contrôle le courrier, mais pas forcément. Ce n'est pas systématique. Quand ça arrive [l'annonce d'une rupture amoureuse], on ne peut pas dire que ça se passe mal. La plupart du temps, ils s'en foutent un peu. Les autres les chambrent [se moquent] tellement que tu l'entends et que tu le sais. C'est 99 % des cas. [...] Tu l'apprends par les autres. [...] D'expérience, les lettres de rupture font plus de mal chez les majeurs. Les jeunes [garçons], ils ont conscience qu'à leur stade, ce sera une autre [fille]. (Marc, 30-40 ans, surveillant en QM)

En prison, le rapport au temps est largement modifié : chaque jour est bien plus « long » qu'à l'extérieur pour les personnes détenues. Pendant la détention, les relations s'usent, voire se rompent dès le début de l'incarcération, d'autres naissent ou se cimentent, cela étant vrai tant pour les relations amicales que pour les relations amoureuses. Les ruptures amoureuses sont fréquemment mentionnées par les professionnel·le·s, elles le sont moins par les jeunes, comme si le temps de la détention était un temps suspendu pour une grande partie d'entre eux, après lequel « ils verront en sortant », et sans compter que nombre de jeunes incarcérés n'avaient pas de relation « longue » entamée avant la détention (sur les 72 jeunes rencontré·e·s, seul·e·s 12 garçons et 4 filles disaient être en couple depuis plus de six mois). Quel que soit le type de relations liées avant la détention, celles-ci sont, avec l'incarcération, mises à l'épreuve de la séparation physique ainsi que d'un amoindrissement progressif des communications téléphoniques, rendues difficiles par la clandestinité et la difficulté à trouver des sujets de discussion (certains passent de journées à se parler au téléphone ou par SMS, à un appel tous les deux ou trois soirs). Pour maintenir les liens, il arrive que les personnes au dehors (notamment, pour les détenus, leurs partenaires amoureuses) envoient des photos imprimées qui sont filtrées par le vauquemestre (agent en charge de traiter les courriers entrant/sortant et d'en censurer les contenus) : celles mettant en scène des poses considérées comme trop suggestives ou dénudées ne sont pas transmises aux jeunes, mais stockées dans le paquetage qu'ils récupèrent ensuite à leur sortie. Les critères pour « laisser passer » ou « censurer » les photos sont très subjectifs et dépendent des surveillants et des vauquemestres. Les raisons pour lesquelles ces courriers peuvent être bloqués ne sont pas toujours claires pour les professionnel·le·s (surveillant·e·s et/ou éducateur·trice·s) : si pour les partisans du blocage, il s'agit d'abord

de protéger la personne photographiée et éviter ce qui pourrait entrer dans le champ de la prostitution ou des violences sexuelles ; pour les opposants, la censure du courrier amoureux participe à rompre la connexion avec le monde du dehors, et la possibilité de fantasmer sur une photo d'une personne aimée plutôt que sur *Les Anges de la téléréalité* ou une page de *Closer*. Le fait est que dans l'enquête, d'après les vaguemestres et surveillant-e-s rencontré-e-s, seuls les garçons se sont fait censurer des photos, parce qu'elles mettent en scène des filles (leurs copines ?) en position considérée comme « trop suggestive » ou « trop dénudée » (sans critère clair) ; les filles rencontrées n'ont, quant à elles, reçu que très peu de photos (elles n'ont quasiment pas de courrier) et lorsque c'est le cas, il s'agit davantage de photos de famille. Subjective pour celui ou celle qui trie, la censure est difficile à évaluer objectivement, mais les exemples donnés par les professionnels concernent systématiquement le corps des femmes, comme si, s'agissant des filles détenues comme des filles à l'extérieur de la prison, toute référence au corps féminin et à sa sexualité était susceptible d'entraîner des perturbations dans l'ordre carcéral.

Gwenola Ricordeau (2008b) montre la prégnance de la sexualité en détention (adultes hommes) par la quantité de photos de femmes dénudées – le plus souvent extraites de magazines – dans les cellules, celle-ci n'a toutefois pas d'équivalent dans les quartiers femmes comme le souligne l'autrice, ni en détention pour mineur-e-s, où les murs sont plus rarement « investis » pour l'affichage de ce type de posters.

Lorsque des photos finissent par parvenir aux garçons détenus, le plus souvent celles de leurs partenaires amoureuses lorsqu'ils ont une relation longue, l'enjeu consiste à maintenir cette photo à bonne distance des regards et remarques des autres détenus, voire des professionnel-le-s. Protégeant leur vie intime et privée, cherchant à bien séparer la vie extérieure de leurs fréquentations carcérales, ils sont aussi méfiants sur tout ce qui pourrait être utilisé contre eux par d'autres détenus (et parfois des surveillant-e-s) lors d'altercations : par exemple via des remarques sur le physique de leurs copines. Plusieurs enquêtés soulignent leur dégoût à l'idée qu'un autre homme puisse se masturber en regardant leur copine, ou juste qu'elle puisse faire l'objet de commentaires. C'est pour cette raison que Djamel, l'un des détenus rencontrés durant l'enquête, a mis ses photos « perso » contre son frigo, à l'opposé de la porte, pour que personne ne puisse les voir lors des ouvertures de la cellule (du moins pas les autres jeunes). La sexualité exacerbé ici une tendance de fond dans le rapport des détenus à la prison : l'idée que ce qui « rentre » dans la prison est comme « sali ». Ainsi, des jeunes ayant déjà fait plusieurs allers et retours en prison expliqueront brûler ou jeter tous les vêtements qu'ils gardent de la détention une fois sortis : ces vêtements sont pour

eux indignes d'être portés à l'extérieur, même lavés. Il en va de même pour les relations intimes, même si les jeunes sont ici parfois tiraillés entre leur désir d'avoir ce lien tenu avec l'extérieur que constitue une photo, une lettre de leur partenaire, et l'évitement de toute interférence entre leur vie amoureuse et le quotidien carcéral.

En arrière-plan : une légitimité faible du droit à la sexualité des jeunes

Dans les textes internationaux, rien «n'interdit les relations sexuelles aux parloirs; une telle loi contredit la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH) et la Déclaration universelle des droits de l'homme et du citoyen» (Touraut, 2012, 193). Néanmoins, le Code de procédure pénale^[18] dispose que les rapports sexuels au parloir sont considérés comme une faute de second degré passible de vingt jours de quartier disciplinaire (pour les majeur·e·s), car il «impose à la vue d'autrui des actes obscènes ou susceptibles d'offenser la pudeur». Dans le cas de rapports sexuels avérés au parloir, le ou la détenue et les visiteurs peuvent se voir supprimer l'accès au parloir ou se voir imposer un dispositif de séparation. Malgré toutes ces interdictions, dans les faits, la tolérance varie d'un établissement à un autre, en lien, notamment, avec la durée des peines et la «légitimité» des relations entre le détenu et la personne venant lui rendre visite (Lancelevée, 2011). Cette tolérance varie également d'un·e surveillant·e pénitentiaire à un·e autre. En raison de l'architecture des lieux, pour les mineurs en maison d'arrêt, les rapports sexuels au parloir sont extrêmement rares. Pour les mineur·e·s incarcéré·e·s en EPM, ils sont quasi-impossibles, les espaces de parloir étant souvent très peu adaptés à une intimité suffisante pour des rapports sexuels (à l'opposé des parloirs en maison d'arrêt, conçus pour des adultes et permettant parfois d'avoir un espace plus fermé). L'éventualité de permettre l'accès des mineur·e·s aux unités de vie familiales (UVF), aussi dits «parloirs sexuels» (par les jeunes) ou «parloirs d'amours» (Touraut, 2012), reste très discutée parmi les professionnel·le·s de l'administration pénitentiaire et de la protection judiciaire de la jeunesse. L'évocation d'étendre les droits des détenu·e·s aux mineurs vient remettre en cause l'importance de la privation de liberté et de la punition (et donc interrogerait le sens même de l'incarcération):

Assise à côté de trois surveillants qui discutent en attendant que les entretiens en cours se terminent, un

18 CPP, art. d. 249-2.

éducateur nous rejoint. Les professionnels m'interpellent tous en me demandant si les jeunes demandent à voir des « putes », car me disent-ils : « ils sont en manque ». Ils rigolent en ayant l'impression de me mettre mal à l'aise. Je leur demande alors ce qu'ils en pensent... si la sexualité pouvait être autorisée en prison, notamment pour ceux qui ont des copines depuis longtemps. Un des surveillants et l'éducateur me répondent que cela viendrait entraver le caractère punitif et dissuasif de la prison, qui serait d'ailleurs déjà « esquinté » par le fait que les mineurs - filles et garçons - ont droit à la télévision, à des cellules individuelles, et peuvent se doucher tous les jours. Les deux autres surveillants acquiescent mais ne disent rien. Après des blagues plutôt salaces, et un « mouvement » [déplacement de détenus au sein de la prison] à faire pour le surveillant, les deux autres professionnels restés plus en retrait s'interrogent sur la légitimité de cette privation de sexualité pour les jeunes qui sont condamnés aux peines les plus longues, qui plus est à une période de la vie - l'adolescence - où la sexualité a une place importante dans la construction des individus. La question reste ouverte, ils doivent partir organiser un mouvement. [Extrait journal de terrain, MA, juillet 2016]

La question des relations sexuelles reste ouverte pour les professionnel-le-s. Ils sont nombreux à s'interroger sur la sortie de prison, sur les conséquences de la privation de sexualité, sur les risques en matière de violences sexuelles et sur les besoins ou « pulsions » à assouvir par des garçons maintenus à l'écart de leur vie d'adolescents un certain temps. L'ambivalence entre le caractère répressif de la prison et la dimension éducative qui doit être maintenue pour les mineur-e-s - même pendant la période d'incarcération - apparaît clairement puisque s'opposent des logiques punitives et des logiques d'humanisation de la prison en vue d'une sortie à venir. Cette question de la sexualité et du droit à la sexualité en prison n'est évoquée par les professionnel-le-s (hommes et femmes) qu'à propos des garçons, renvoyant aux représentations sur la sexualité masculine selon lesquelles l'homme serait actif sexuellement et aurait des besoins à assouvir (Bajos, Bozon, 2008). L'accès aux rencontres et aux relations sexuelles n'est pas souhaité par tous les jeunes, mais ces derniers pointent l'importance d'avoir le choix. Le poids de l'institution, les représentations que les jeunes ont des lieux (lesquelles renvoient à la saleté, la précarité, l'isolement, la punition, la privation de liberté), ainsi que la stigmatisation d'être réduit à un « prisonnier » et la volonté

de « protéger leur vie privée » tendent à rendre improbable la perspective d'une sexualité relationnelle en détention.

Conclusion

La prison pour mineur·e·s est un espace traversé par la question de la sexualité, et ce alors même que la sexualité relationnelle y est proscrite, et que l'éducation à la sexualité est quasi absente des mandats professionnels des différents acteurs de la détention. En même temps que les professionnel·le·s pensent que la sexualité est centrale dans l'existence de ces adolescent·e·s, il est entendu que celle-ci n'a pas sa place ici et que cette privation constitue l'une des dimensions de la peine. Les jeunes rencontrés questionnent de leur côté l'interdiction d'une sexualité relationnelle qui ne s'appuie que sur leur statut de mineur·e·s. Derrière les barreaux, les détenu·e·s vivent une période de mise à l'épreuve de leur droit à l'intimité, nécessitant une adaptation aux contraintes du lieu et des pratiques professionnelles. Un nouveau rapport à l'intimité va de pair avec une gestion de la vie sexuelle et amoureuse compliquée par l'enfermement et plus largement par l'impossibilité de contrôler totalement les informations qui circulent à l'intérieur de la prison et celles qui parviennent de l'extérieur. Du côté des surveillant·e·s cette question divise, entre la dimension punitive de la prison et les conséquences néfastes des restrictions sexuelles sur la sortie de prison. L'interdiction d'une sexualité active est perçue par une partie des surveillant·e·s comme un vecteur de risque dans les comportements des garçons à leur sortie, s'appuyant sur une conception genrée de la sexualité et sur la croyance en des besoins sexuels masculins qui relèveraient du biologique. L'exposition à des risques de violences ou à des pratiques sexuelles non protégées par les filles (et les garçons) est peu prise en compte.

Aussi la sexualité ressurgit-elle au quotidien comme moyen de « provoquer », d'éprouver l'ordre carcéral, de faire apparaître des hiérarchies entre les personnes détenues. Dans ce contexte, bien que les surveillant·e·s ne soient pas les seul·e·s adultes interlocuteur·trice·s des jeunes en matière d'intimité et de sexualité en prison (puisque il y a nombre de professionnels également présents au quotidien, sans compter le maintien de relations avec le dehors), leur présence permanente leur confère une place spécifique et un pouvoir important au-delà des dimensions sécuritaires de leur activité. Ils et elles se trouvent mobilisé·e·s sur ces questions, parfois malgré eux et sans formation spécifique, ce qui renvoie à la distinction canonique en sociologie du travail, entre travail réel et travail prescrit. Le travail réel apparaît comme une dimension peu visible de l'activité (Lhuilier, 2010; Rostaing, 2021a) et pourtant

essentielle à la compréhension d'un collectif de travail, qui plus est, comme c'est le cas ici, lorsque plusieurs professions partagent un même espace de travail. S'il est convenu que les surveillant-e-s pénitentiaires sont les principaux-ales acteur-trice-s du contrôle de la sexualité, c'est à elles et eux que revient la gestion de la sexualité et de l'intimité des jeunes dans l'univers carcéral, y compris parce qu'ils et elles ont une proximité sociale et genrée avec les détenu-e-s (Elguezabal, 2019). Ainsi, on constate une socialisation masculine à la sexualité partagée entre jeunes et surveillants, qui se construit en partie par distinction d'avec la sexualité des filles, dont la présence, rare, est stigmatisée en détention (Vuattoux, 2021). À cela s'ajoute une remise en cause des compétences des surveillantes en matière de gestion de la sexualité des garçons, là encore sur la base d'une hiérarchie genrée leur attribuant une plus grande vulnérabilité dans les rapports qui se tissent, autour de la sexualité, entre les jeunes et leurs surveillant-e-s. Une masculinité carcérale se construit donc à travers les enjeux liés au genre et à la sexualité par différenciation et exclusion de la sexualité féminine, le tout dans un cadre hétéronormatif réaffirmé, condition de possibilité des proximités entre jeunes et professionnel-le-s.

Yaëlle Amsellem-Mainguy

Sociologue, chargée de recherche INJEP,
associée au Cerlis (Univ de Paris)
95, avenue de France, 75013 Paris, France
yaelle.amsellem-mainguy@jeunesse-sports.gouv.fr

Benoît Coquard

Sociologue, chargé de recherche INRAE
membre du CESAER
26, bd Docteur Petitjean, BP 87999,
21079 Dijon cedex, France
benoit.coquard@inrae.fr

Arthur Vuattoux

Sociologue, maître de conférences
Université Sorbonne Paris Nord,
membre de l'IRIS (EHESS, USPN, CNRS,
Inserm), chercheur associé à l'INJEP
1, rue de Chablis,
93017 Bobigny cedex, France
vuattoux@univ-paris13.fr

Bibliographie

- AMSELLEM-MAINGUY Y., VUATTOUX A., 2020, *Les jeunes, la sexualité et internet*, Paris, François Bourin.
- AMSELLEM-MAINGUY Y., COQUARD B., VUATTOUX A., 2017, *Sexualité, amour et normes de genre. Enquête sur la jeunesse incarcérée et son encadrement*, Paris, INJEP.
- AMSELLEM-MAINGUY Y., COQUARD B., VUATTOUX A., 2018, Normes sociales, sexuelles et genres des jeunes détenus en France au moment de leur passage à l'âge adulte, *Revue Jeunes & Société*, 3, 1, 114-132.
- AMSELLEM-MAINGUY Y., COQUARD B., VUATTOUX A., 2019, Les surveillants pénitentiaires face à la sexualité des jeunes en détention, *Cahiers d'études pénitentiaires et criminologiques*, 46, 1-8.
- BENGUIGUI G., GUILBAUD F., MALOCHET G., 2008, *La socialisation professionnelle des surveillants de l'administration pénitentiaire. Une perspective longitudinale et quantitative*, rapport de recherche, Nanterre, Université Paris X-Nanterre, CNRS, GTM.
- BERNARD L., MASCLET O., SCHWARTZ O., 2019, Introduction. Classes populaires d'aujourd'hui. Questions de morphologie et de styles de vie, *Sociétés contemporaines*, 114, 2, 5-21.
- BAJOS N., BOZON M., 2008 (dir.), *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La Découverte.
- BONY L., 2015, La prison, une «cité avec des barreaux»? Continuum socio-spatial par-delà les murs, *Annales de géographie*, 702-703, 275-299.
- BOZON M., 2001, Les cadres sociaux de la sexualité, *Sociétés contemporaines*, 41-42, 1-2, 5-9.
- CARDON C., 2002, Relations conjugales en situation carcérale, *Ethnologie française*, 32, 1, 81-88.
- CHANTRAINE G. et al., 2011, *Les prisons pour mineurs. Controverses sociales, pratiques professionnelles, expériences de réclusion*, Rapport pour la mission de recherche Droit et justice, Lille, CLERSÉ.
- CHANTRAINE G., TOURAUT C., FONTAINE S., 2008, *Trajectoires d'enfermement. Récits de vie au quartier mineur*, Guyancourt, Rapport de recherche du CESDIP.
- CHAUVENET A., ORLIC F., BENGUIGUI G., 2014, *Le monde des surveillants de prison*, Paris, PUF.
- CLAIR I., 2012, Le pédé, la pute et l'ordre hétérosexuel, *Agora Débats/Jeunesse*, 60, 67-78.
- COMBESSION P., 2009, *Sociologie de la prison*, Paris, La Découverte.
- CONNELL R., 2014, *Masculinités. Enjeux sociaux de l'hégémonie*, Paris, Amsterdam éditions.
- COUTANT I., 2007, Délinquance juvénile et rapport aux institutions socio-éducatives, in: ECKERT H., FAURE S. (dir.), *Les jeunes et l'agencement des sexes*, Paris, La Dispute.
- DURU-BELLAT M., 2010, Ce que la mixité fait aux élèves, *Revue de l'OFCE*, 114, 3, 197-212.
- ELGUEZABAL E., 2019, Métiers d'ordre, métiers virils? Genre et capital culturel en brigade de gendarmerie, *Cahiers du Genre*, 2, 67, 165-184.
- FOUCAULT M., 1975, *Surveiller et punir. Naissance de la prison*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 1984, *Histoire de la sexualité, tome III. Le souci de soi*, Paris, Gallimard.
- FOUCAULT M., 1982, The Subject and Power, in DREYFUS H.L., RABINOW P. (Eds.), *Michel Foucault: Beyond Structuralism and Hermeneutics*, Chicago, The University of Chicago Press, 208-226.
- FRANÇOIS A., 2016, La sexualité en milieu carcéral: au cœur des représentations de personnes incarcérées, *Champ pénal/Penal field*, XIII, [en ligne] <https://doi-org.ezproxy.u-paris.fr/10.4000/champenal.9415>.
- FRAUENFELDER A., NADA E., BUGNON G., 2018, *Ce qu'enfermer des jeunes veut dire. Enquête dans un centre éducatif fermé*, Zurich, Seismo.

- GAILLARD A., 2009, Sexualité et prison: désir affectif et désirs sous contrainte, Paris, Max Milo.
- JOËL-LAUF M., 2017, *La sexualité en prison de femmes*, Paris, Presses de Sciences Po.
- LANCELEVÉE C., 2011, Une sexualité à l'étroit. Les unités de visite familiale et la réorganisation carcérale de l'intime, *Sociétés contemporaines*, 83, 3, 107-130.
- LE CAISNE L., 2004, L'économie des valeurs. Distinction et classement en milieu carcéral, *L'année sociologique*, 54, 2, 511-537.
- LECHIEN M.-H., SIBLOT Y., 2019, «Eux/nous/ils?» Sociabilités et contacts sociaux en milieu populaire, *Sociologie*, 10, 1, 1-15.
- LHUILIER D., 2010, L'invisibilité du travail réel et l'opacité des liens santé-travail, *Sciences sociales et santé*, 28, 2, 31-63.
- PRUVOST G., 2007, *Profession: policier. Sexe: féminin*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'homme.
- RAMBOURG R., 2013, *La féminisation à l'épreuve de la prison. Recompositions et permanences d'un ordre professionnel*, rapport de recherche, Agen, ENAP-CIRAP.
- RICORDEAU G., 2008b, Les prisonniers ont-ils (encore) une sexualité?, *Sociographe*, 27, 3, 32-42.
- RICORDEAU G., 2012, Entre dedans et dehors: les parloirs, *Politix*, 97, 1, 101-123.
- RICORDEAU G., 2019, *Pour elles toutes. Femmes contre la prison*, Montréal, Lux éditions.
- RICORDEAU G., SCHLAGDENHAUFFEN R., 2016, Approcher la sexualité dans les institutions pénales, *Champ pénal/Penal Field*, 13, [en ligne] <http://champenal.revues.org/9353>.
- ROSTAING C., 2017, Quelques ficelles de la sociologie carcérale, *Criminocorpus*, [en ligne] <https://hal.science/halshs-01738659>.
- ROSTAING C., 2021a, *Une institution dégradante, la prison*, Paris, Gallimard.
- ROSTAING C., 2021b, La non-mixité des établissements pénitentiaires et ses effets sur les conceptions de genre: une approche sociologique, in HUELLANT-DONAT I., CLAUSTRE J., LUSSET E., BRETSCHNEIDER F. (dir.), *Enfermements III. Le genre enfermé. Hommes et femmes en milieux clos (XIII^e-XX^e siècle)*, Paris, Éditions de la Sorbonne, 33-52.
- SALLÉE N., 2016, Éduquer sous contrainte. Une sociologie de la justice des mineurs, Paris, Presses de l'EHESS.
- SCHWARTZ O., 2011, Peut-on parler des classes populaires?, *La vie des idées*, [en ligne] <https://laviedesidees.fr/Peut-on-parler-des-classes.html>.
- SIBLOT Y., CARTIER M., COUTANT I., MASCLÉT O., 2015, *Sociologie des classes populaires contemporaines*, Paris, Armand Colin.
- SOLINI L., 2017, *Faire sa peine à l'établissement pénitentiaire pour mineurs de Lavaur*, Paris, Champs Social Éditions.
- TEILLET G., 2019, *Une jeunesse populaire sous contrainte judiciaire. De l'incrimination à la reproduction sociale*, thèse de doctorat, Poitiers, Université de Poitiers.
- TOURAUT C., 2012, *La famille à l'épreuve de la prison*, Paris, Presses universitaires de France.
- VUATTOUX A., 2018, Adolescent masculinities and juvenile justice in France, *Norma*, 13, 2, 103-118.
- VUATTOUX A., 2021, *Adolescences sous contrôle. Genre, race, classe et âge au tribunal pour enfants*, Paris, Presses de SciencesPo.
- VRAIN A., AMSELLEM-MAINGUY Y., BLANCHARD V., CHENU A., 2019, Le corps des filles à l'épreuve de l'enfermement. Dialogue entre une sociologue, une historienne et une ancienne détenue, *Délibérée*, 8, 3, 50-60.
- WACQUANT L., 2001, Symbiose fatale. Quand ghetto et prison se ressemblent et s'assemblent, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139, 1, 31-52.

FR – Enquêter sur les conditions d'une jeunesse sexuelle derrière les barreaux permet de se pencher sur le travail de contrôle que des adultes exercent de façon plus ou moins directe sur la sexualité des jeunes.

À partir d'une enquête empirique menée par entretiens et observations dans différentes prisons françaises, on s'intéressera à la place des surveillant·e·s en détention dans la gestion quotidienne de la sexualité, qui permettra une description des modalités du contrôle carcéral sur la sexualité et l'intimité des jeunes détenu·e·s. Plus généralement, cet article propose de considérer la prison comme espace de maintien de l'ordre genré, y compris en tenant compte de la configuration spatiale des prisons et des rapports sociaux entre professionnel·le·s.

SEXUALITÉ – JEUNESSE – PRISON – GENRE – CONTRÔLE

EN – Investigating the conditions for sexuality for young people in prison allows us to examine the control that adults exercise more or less directly over the sexuality of young people. Based on an original empirical investigation, we look at the role of prison officers in the daily management of sexuality, which allows us to describe the modalities of prison control over the sexuality and intimacy of young prisoners. More generally, this article proposes considering the prison as a space for the maintenance of gendered order, including by taking into account the spatial configuration of prisons and the social relations between professionals.

SEXUALITY – YOUTH – PRISON – GENDER – CONTROL

DE – Die Untersuchung der Bedingungen jugendlicher Sexualität hinter Gittern ermöglicht eine vertiefte Auseinandersetzung mit der Kontrolle, welche Erwachsene, mehr oder weniger direkt, auf die Sexualität junger Menschen ausüben. Auf der Grundlage einer empirischen Originalstudie interessieren wir uns für die Stellung der Strafvollzugsbediensteten im täglichen Umgang mit Sexualität, was eine Beschreibung der Bedingungen vollzoglicher Kontrolle über die Sexualität und Intimität junger Insassen ermöglicht. Allgemein schlägt der Artikel vor, das Gefängnis als einen Raum der Aufrechterhaltung geschlechtsspezifischer Ordnung zu betrachten, einschließlich der Berücksichtigung der räumlichen Konfiguration der Gefängnisse und der sozialen Beziehungen der Fachkräfte.

SEXUALITÄT – JUGEND – GEFÄNGNIS – GESCHLECHT – KONTROLLE

ES – Investigar las condiciones de una juventud sexual entre rejas permite examinar la labor de control que los adultos ejercen de forma más o menos directa sobre la sexualidad de los jóvenes. A partir de una investigación empírica original, nos centraremos en el papel de los guardias de prisiones en la gestión cotidiana de la sexualidad. Ello permitirá describir las modalidades de control penitenciario sobre la sexualidad y la intimidad de los jóvenes internos. En términos más generales, este artículo propone considerar la prisión como un espacio para el mantenimiento del orden de género, incluso teniendo en cuenta la configuración espacial de las prisiones y las relaciones sociales entre los profesionales.

SEXUALIDAD – JUVENTUD – PRISIÓN – GÉNERO – CONTROL